

## Le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur par les collectivités territoriales affecté par la crise de 2020

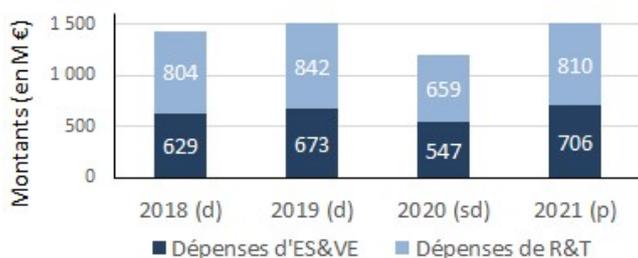
En 2020, les collectivités territoriales déclarent avoir dépensé 1,2 milliard d'euros (Md€) au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), soit un niveau bien inférieur à celui de 2019 (1,5 Md€). 659 M€ ont été dépensés en faveur de la recherche et du transfert de technologie (R&T), dont 39 % en aides en direction des entreprises innovantes et en transfert de technologie. Les collectivités territoriales ont également dépensé 547 M€ en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE), 47 % de ce budget ayant financé des opérations immobilières.

### Une nette baisse des dépenses d'ESR des collectivités territoriales en 2020

En moyenne, sur la période 2018 – 2021, les collectivités territoriales ont consacré près de 1,4 Md€ par an à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les financements ont fortement baissé en 2020 (1,2 Md€ après 1,5 Md€ en 2019). En 2021, les collectivités territoriales prévoient de revenir à des financements similaires à ceux précédant la crise (1,5 Md€ prévision 2021).

En moyenne, sur la période 2018 – 2021, 55 % des financements de l'ESR par les collectivités territoriales sont dirigés vers la R&T et 45 % vers l'ES&VE. Les financements de la R&T et de l'ES&VE ont été affectés dans les mêmes proportions par la crise sanitaire de 2020.

### 1. Dépenses d'ES&VE et de R&T des collectivités territoriales au cours de la période 2018- 2021



Champ : France.

Données : (d) : définitives, (sd) : semi-définitives, (p) : prévisionnelles.

Source : MESRI-SIES.

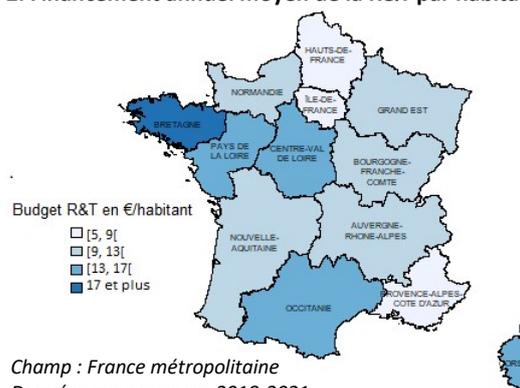
### Deux territoires régionaux concentrent 31 % du financement de l'ESR par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales d'Île-de-France financent l'ESR à hauteur de 268 M€ par an en moyenne sur la période, soit 19 % du financement global de l'ESR par les collectivités territoriales. Celles-ci sont suivies par les collectivités territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes (169 M€ par an en moyenne, soit 12 % du financement global de l'ESR). Ces deux territoires régionaux concentrent 31 % du financement de l'ESR par les collectivités territoriales.

Les dépenses locales en faveur de l'ES&VE sont plus concentrées que celles en faveur de la R&T. Les collectivités du territoire francilien et de la région Auvergne-Rhône-Alpes assurent, à elles seules, 35 % du financement global de

l'ES&VE (contre 27 % pour la R&T). Rapporté au nombre d'habitants, le financement de la R&T est le plus important en Bretagne en moyenne entre 2018 et 2021. Par étudiant, les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire sont les plus gros financeurs de l'ES&VE.

### 2. Financement annuel moyen de la R&T par habitant

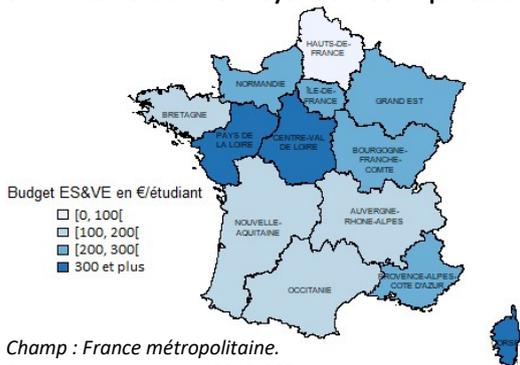


Champ : France métropolitaine

Données moyennes sur 2018-2021.

Sources : MESRI-SIES, Insee.

### 3. Financement annuel moyen de l'ES&VE par étudiant



Champ : France métropolitaine.

Données moyennes sur 2018-2021.

Source : MESRI-SIES.

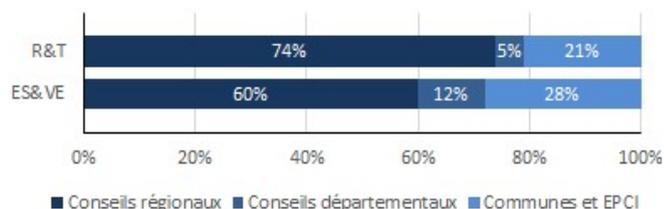
Le budget par étudiant en Corse est particulièrement important du fait de la convention d'application tripartite entre l'Etat, la collectivité de Corse et l'université de Corse pour la période 2018-2022.

### Les conseils régionaux, principaux financeurs de l'ES&VE et de la R&T parmi les collectivités territoriales

Les conseils régionaux sont les principaux pourvoyeurs de financements à destination de l'ES&VE et de la R&T parmi les collectivités territoriales : 60 % et 74 % respectivement, en

moyenne sur 4 ans. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) financent l'ES&VE à hauteur de 28 % et la R&T à hauteur de 21 %. Parmi ces collectivités, les métropoles contribuent pour 14 % au financement global de la R&T et 15 % à celui de l'ES&VE. Les financements des conseils départementaux représentent respectivement 12 % et 5 % des fonds destinés à l'ES&VE et à la R&T.

#### 4. Répartition du financement de l'ESR



Champ : France.

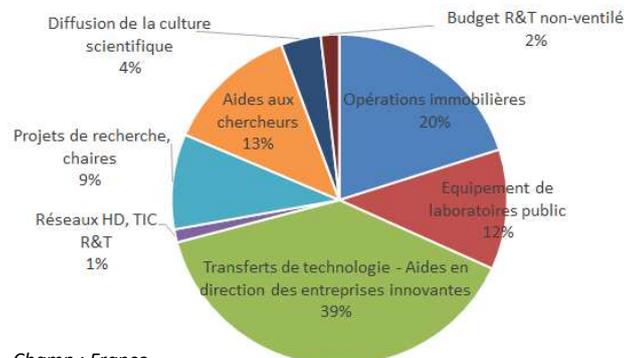
Données moyennes sur 2018-2021.

Source : MESRI-SIES.

### Les collectivités territoriales dirigent leurs investissements en R&T vers les aides aux entreprises innovantes, les transferts de technologie et les opérations immobilières en faveur de la recherche

Sur la période 2018-2021, 39 % du budget alloué à la R&T par les collectivités territoriales est dirigé vers les transferts de technologie et les aides aux entreprises innovantes. 20 % est employé pour des opérations immobilières en faveur de la recherche. Le reste du budget R&T est principalement consacré aux aides aux chercheurs, aux investissements dans des équipements de laboratoires publics et aux projets de recherche des organismes publics et des chaires.

#### 5. Destination des financements en R&T



Champ : France.

Données moyennes sur 2018-2021.

Source : MESRI-SIES.

#### Définitions, source, champ et éléments méthodologiques :

L'enquête annuelle **CollTerr**, réalisée par le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES), mesure le soutien à l'ES&VE et à la R&T apporté par les exécutifs locaux. Elle interroge exhaustivement, pour la France (métropole et DROM-COM), les conseils régionaux et départementaux, les EPCI à financement propre d'une population de plus de 50 000 habitants et des communes d'une population de plus de 30 000 habitants. D'autres collectivités ciblées sur ces thématiques par des partenaires du MESRI sont également interrogées. L'échelon des métropoles regroupe les 22 EPCI disposant de ce statut au titre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la métropole de Lyon (collectivité territoriale à statut particulier).

Les résultats sont issus de l'enquête 2021 qui interroge les exercices 2018 à 2021. Les données 2018 et 2019 sont définitives, les données 2020 sont semi-définitives et les données 2021 sont prévisionnelles.

Le **financement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE)** correspond à l'ensemble des financements destinés à soutenir l'enseignement supérieur, développer les offres de formation, aider la vie étudiante et à en assurer la promotion.

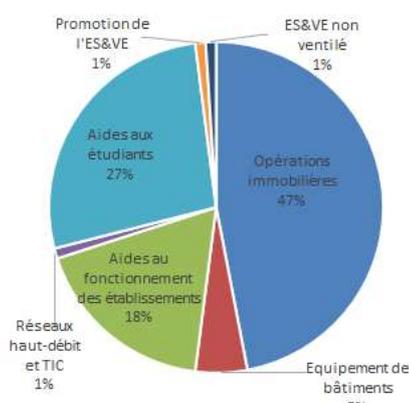
Le **financement de la recherche et du transfert de technologie (R&T)** recouvre l'ensemble des financements ayant contribué à développer les activités de recherche et développement des universités et des organismes publics, à soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises, à favoriser les transferts de technologie, à promouvoir les résultats de la recherche et à développer la culture scientifique.

**Pour en savoir plus : Site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

### Les collectivités territoriales dirigent principalement leurs investissements en ES&VE vers des opérations immobilières et les aides aux étudiants

Entre 2018 et 2021, 47 % du budget alloué à l'ES&VE par les collectivités territoriales est dirigé vers des opérations immobilières. Le reste du budget ES&VE consiste surtout en aides aux étudiants et en aides au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur.

#### 6. Destination des financements en ES&VE



Champ : France.

Données moyennes sur 2018-2021.

Source : MESRI-SIES.

### Entre 2018 et 2021, 22 % des financements de l'ESR par les collectivités territoriales ont été réalisés dans le cadre du CPER.

Le contrat de plan Etat – région (CPEP) est un engagement liant l'Etat et des collectivités territoriales d'une région sur la programmation et le financement pluriannuel de projets importants d'aménagements du territoire. Les financements des CPER sont issus du concours de l'Etat, des collectivités territoriales concernées, des fonds européens ainsi que d'autres financeurs. Entre 2018 et 2021, 22 % des financements de l'ESR par les collectivités territoriales ont été réalisés dans le cadre du CPER. Ainsi, 47 % du financement d'opérations immobilières et d'équipements de laboratoires publics en faveur de la R&T ont été réalisés dans le cadre du CPER, de même que 65 % du financement d'opérations immobilières en faveur de l'ES&VE.

**Charles DEULIN**  
MESRI-SIES